

**SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
11 DÉCEMBRE 2017**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC TENUE LE ONZIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR BENOIT PROULX, MAIRE. LA SÉANCE DÉBUTE À VINGT HEURES.

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Benoit Proulx, maire
Mme Marie-Josée Archetto, conseillère
M. Michel Thorn, conseiller
M. Louis-Philippe Marineau, conseiller
M. Nicolas Villeneuve, conseiller
M. Alexandre Dussault, conseiller
M. Régent Aubertin, conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Stéphane Giguère, directeur général
Mme Chantal Ladouceur, directrice des finances

Dans la salle : 12 personnes présentes

❖ OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 458-12-2017

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QU' il y a quorum;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Régent Aubertin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que monsieur le maire, monsieur Benoit Proulx, déclare la séance ouverte.

Résolution numéro 459-12-2017

1.2 VÉRIFICATION DES AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis-Philippe Marineau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. Le directeur général dépose le certificat de transmission des documents.

Résolution numéro 460-12-2017

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 11 DÉCEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Josée Archetto

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017

1.2 Vérification des avis de convocation

1.3 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2017

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Présentation et adoption du cahier des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018
- 2.2 Présentation et adoption du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2018-2019-2020

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

❖ PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2017

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leur questionnement concernant uniquement l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017.

Monsieur le maire ouvre la période de questions relatives à l'ordre du jour à 20 h 01.

Au terme des questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 20 h 06.

❖ ADMINISTRATION

Résolution numéro 461-12-2017

2.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU CAHIER DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

PROFIL FINANCIER			
	2017	2018	Variation (%)
Population	6 641	6780	2,09 %
Nombre total d'unités d'évaluation	2 929	2955	0,89 %
Budget	8 112 916 \$	8 243 038 \$	1,6 %
Richesse foncière	815 656 300 \$	826 297 300 \$	1,3 %
Valeur moyenne d'une unité d'habitation	300 718 \$	302 069 \$	0,45 %
Dette nette selon les états financiers 2016	4 278 079 \$		

TAUX DE TAXES FONCIÈRES			
	2017	2018	Variation (%)
Résidentiel	0,5755 \$	0,5855 \$	1,74 %
Agricole	0,5755 \$	0,5855 \$	1,74 %
Terrains vacants non desservis	0,5755 \$	0,5855 \$	1,74 %
Terrains vacants desservis	0,6500 \$	0,7500 \$	15,38 %
6 logements	0,5933 \$	0,6033 \$	1,69 %
Commercial	0,9100 \$	0,9200 \$	1,10 %
Industriel	0,8832 \$	0,8932 \$	1,13 %

TAUX DE TAXES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX				
		2017	2018	Variation (%)
Eau	1 ^{er} logement	105 \$	105 \$	0 %
	2 ^e logement et plus	90 \$	90 \$	0 %
	Logements intergénérationnels	45 \$	45 \$	0 %
Égout	1 ^{er} logement	90 \$	90 \$	0 %
	2 ^e logement et plus	90 \$	90 \$	0 %
	Logements intergénérationnels	45 \$	45 \$	0 %
Ordures	1 ^{er} logement	205 \$	205 \$	0 %
	2 ^e logement et plus	165 \$	165 \$	0 %
	Logements intergénérationnels	85 \$	85 \$	0 %

FAITS SAILLANTS – TAXATION 2018

- Les taux de taxes des catégories d'immeubles résidentiels, commerciaux et industriels subiront une **légère augmentation d'un cent par tranche de 100 \$ d'évaluation, pour passer de 57,55 cents à 58,55 cents**. Au surplus, une diminution de la taxe sur le service d'égout sera consentie pour en arriver, toutes catégories confondues (résidentiel, commercial, industriel, terrains vacants), à une minime hausse **du taux de la taxe foncière générale 0,7 %**, une indexation se situant en-deçà du taux d'inflation de 1 % recensé entre octobre 2016 et octobre 2017.

- Le **tiers des immeubles résidentiels sans piscine desservis par le réseau d'aqueduc** et d'égout bénéficieront d'une **diminution de leur compte de taxes**, alors que les **deux tiers restants subiront une légère hausse**, réparties comme suit : 0,5 % pour les immeubles desservis avec piscine et 1,74 % pour les résidences non desservies.

La réduction susmentionnée s'explique essentiellement par la **baisse du taux lié à la taxe de service d'égout**, qui passera de 192,45 \$ à 170 \$ par an. De plus, 478 résidences verront leur compte baisser de 153,85 \$ en raison de l'**arrivée à échéance d'un règlement d'emprunt**, représentant pour une résidence moyenne dont la valeur est établie à 300 000 \$ une réduction de 7 % par rapport à 2017. Toujours en raison de l'arrivée à échéance de ce règlement d'emprunt, 1 177 résidences paieront 22,46 \$ de moins sur leur compte de taxes, ce qui représente une réduction de 0,8 % pour une résidence dont la valeur est établie à 300 000 \$.

- En ce qui concerne les terrains vacants desservis par les services d'aqueduc et d'égout, la taxe foncière **passera de 65 cents à 75 cents par tranche de 100 \$ d'évaluation**, ce qui représente une hausse de 15,38 %.

- En 2015, lorsque la municipalité a adopté sa politique environnementale, elle a aussi adhéré à la stratégie québécoise d'économie d'eau potable dans la volonté de participer activement à la préservation de la ressource en eau, tout en éduquant la population à la consommation de cette dernière. De ce fait, une nouvelle **taxe sur les piscines** est mise en place pour 2018, suivant le principe de l'utilisateur payeur. Les propriétaires de piscines et d'immeubles desservis par le réseau d'aqueduc seront donc taxés pour un montant supplémentaire de **25 \$ par piscine**. Cette taxe vient rendre plus juste la taxation liée à l'utilisation de l'eau tout en maintenant les efforts de sensibilisation à la bonne gestion de cette ressource.
- À la lumière de ces renseignements, il est juste d'affirmer que **la Municipalité demeure extrêmement compétitive et performante** en matière de taxation, lorsque comparée à d'autres municipalités de taille semblable dans la région et au Québec. Saint-Joseph-du-Lac affiche d'autant plus un taux d'endettement à long terme par unité d'évaluation nettement inférieur à celui observé ailleurs, tout en ne faisant aucun compromis sur la qualité des services offerts à ses citoyens.

MESSAGE DU MAIRE BENOIT PROULX

Joséphoises,
Joséphois,

Il me fait plaisir de vous présenter des prévisions budgétaires de 8,2 M\$ pour l'année 2018.

En premier lieu, je me dois de vous annoncer que pour 2018, les taux de taxe des catégories d'immeubles résidentiels, commerciaux et industriels augmenteront d'un cent par tranche de 100 \$ d'évaluation, et passeront ainsi de 57,55 cents à 58,55 cents. Au surplus, une diminution de la taxe sur le service d'égout sera consentie pour en arriver, toutes catégories d'immeubles confondues (résidentiel, commercial, industriel, terrains vacants), à une minime hausse du taux de la taxe foncière générale 0,7 %. Je tiens à mentionner que cette indexation se situe en-deçà du taux d'inflation de 1 % recensé entre octobre 2016 et octobre 2017.

La catégorie des immeubles résidentiels est celle qui comporte le plus de variations par rapport à l'année 2017, que je vous explique brièvement. En fait, un tiers des immeubles résidentiels, soit ceux sans piscine desservis par le réseau d'aqueduc et d'égout, bénéficieront d'une diminution de leur compte de taxes, alors que les deux tiers restants en subiront une légère hausse, respectivement chiffrée à 0,5 % pour les immeubles desservis avec piscine et à 1,74 % pour les résidences non desservies.

Comme je vous l'ai mentionné d'entrée de jeu, la réduction susmentionnée s'explique essentiellement par la baisse du taux lié à la taxe de service d'égout, qui passera de 192,45 \$ à 170 \$ par an.

Un autre facteur entre ici en ligne de compte, soit l'arrivée à échéance d'un règlement d'emprunt. De ce fait, le compte de taxe de 478 résidences sera diminué de 153,85 \$ par rapport à 2017, ce qui équivaut à 7 % pour une résidence dont la valeur est estimée à 300 000 \$, tandis que le compte de taxe de 1177 autres résidences sera quant à lui diminué de 22,46 \$, soit 0,8 %, toujours pour une demeure de 300 000 \$.

En ce qui concerne les terrains vacants desservis par les services d'aqueduc et d'égout, la taxe foncière passera de 65 cents à 75 cents par tranche de 100 \$ d'évaluation.

Vous le savez : l'environnement figure parmi les priorités de la Municipalité. Depuis la mise en place d'une politique environnementale en 2015, de nombreuses démarches ont été entreprises afin de réduire notre impact écologique. L'eau potable figure parmi les enjeux importants de cette politique; la Municipalité a donc adhéré à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, ce qui l'engage à participer activement à la préservation de cette ressource et à éduquer sa population à la consommer de façon responsable. De ce fait, dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable, le conseil municipal a décidé d'introduire une nouvelle taxe sur les piscines situées dans les zones desservies par le réseau d'aqueduc de la Municipalité. La taxe représente un montant supplémentaire de 25 \$ sur le total du compte de taxes. Le conseil municipal et moi sommes d'avis que cette taxe vient rendre plus équitable la taxation liée à l'utilisation de l'eau tout en maintenant les efforts de sensibilisation à la consommation responsable de l'eau potable.

Grâce aux efforts fournis au cours des dernières années en ce qui a trait au taux de taxation, la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac peut se targuer d'avoir une place très enviable lorsqu'elle se compare à d'autres municipalités de tailles semblables autant dans la région que dans tout le Québec. La Municipalité affiche d'autant plus un taux d'endettement à long terme par unité d'évaluation nettement inférieur à celui qu'on peut observer ailleurs, tout en maintenant un niveau de service des plus élevés.

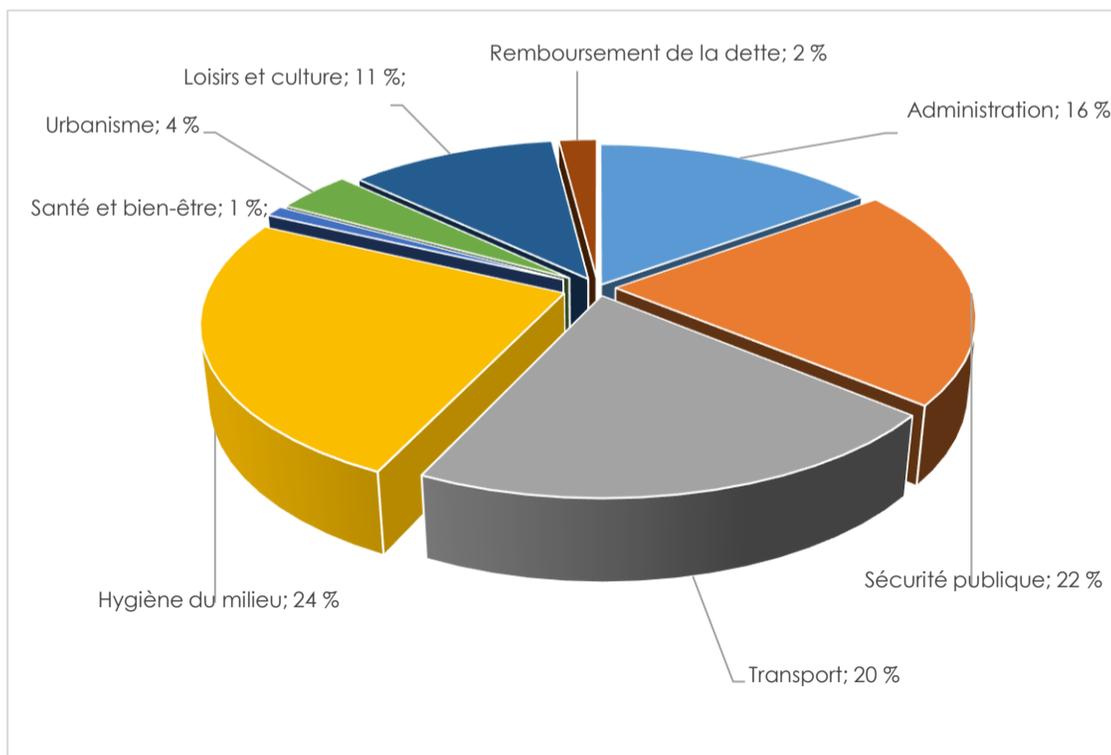
Enfin, je tiens à vous exprimer ma fierté de pouvoir mener, grâce à vous, un autre mandat entouré d'une équipe de conseillers plus que jamais déterminée à faire de Saint-Joseph-du-Lac un lieu en constante évolution où il fait bon vivre.

Je remercie également tous les employés municipaux ainsi que les membres du conseil municipal qui ont participé à la mise sur pied de ce budget 2018.

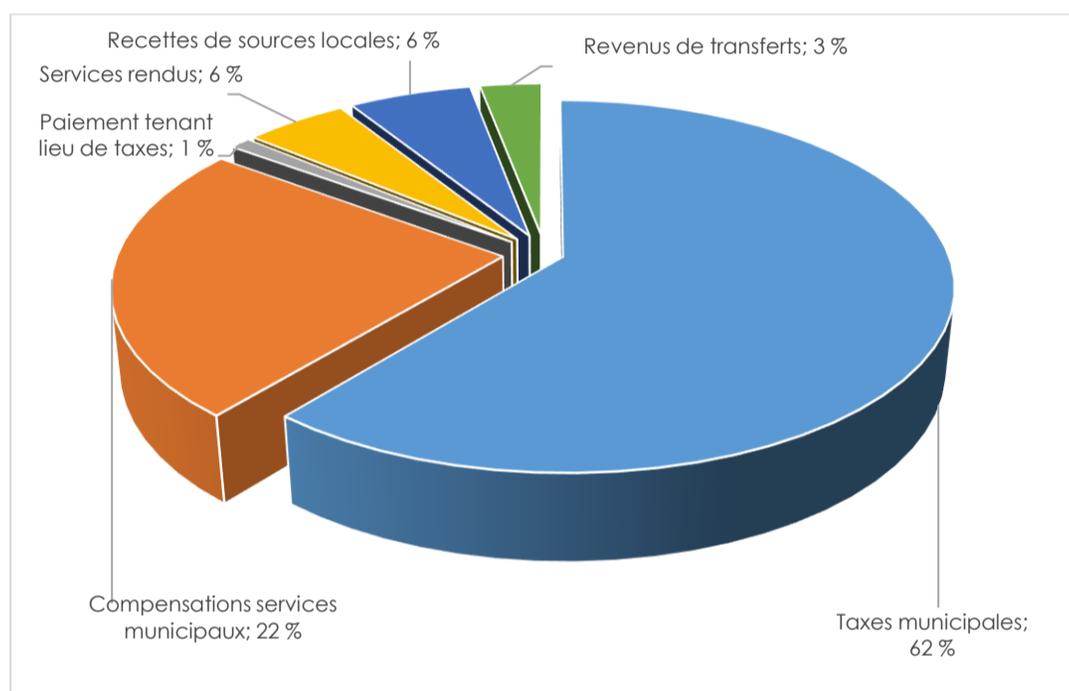
LE BUDGET 2018 EN CHIFFRES

SOMMAIRE	2017	2018	Variation
REVENUS			
Taxes municipales	4 954 564 \$	5 114 875 \$	3,24 %
Compensations services municipaux	1 936 473 \$	1 827 137 \$	-5,65 %
Paiement tenant lieu de taxes	86 595 \$	86 595 \$	0 %
Services rendus	404 457 \$	516 246 \$	27,64 %
Recettes de sources locales	463 690 \$	471 590 \$	1,7 %
Revenus de transferts	267 138 \$	226 594 \$	-15,18 %
TOTAL DES REVENUS	8 112 917 \$	8 243 037 \$	1,6 %
CHARGES			
Administration générale	-1 297 508 \$	-1 331 120 \$	2,59 %
Sécurité publique	-1 810 392 \$	-1 841 827 \$	1,74 %
Transport	-1 736 303 \$	-1 743 769 \$	0,43%
Hygiène du milieu	-2 085 362 \$	-2 048 853 \$	-1,75 %
Santé et bien-être	-51 843 \$	-52 954 \$	2,14 %
Urbanisme	-338 974 \$	-380 245 \$	12,18 %
Loisirs et culture	-899 221 \$	-959 157 \$	6,67 %
Service de la dette (intérêts)	-148 596 \$	-131 500 \$	-11,5 %
TOTAL DES CHARGES	-8 368 199 \$	-8 489 425 \$	1,45 %
Amortissement et financement à long terme des activités de fonctionnement	910 675 \$	925 545 \$	1,63 %
Remboursement de la dette (capital)	-687 215 \$	-613 796 \$	-10,68 %
Affectations autres fonds	31 822 \$	-65 361 \$	-305,4 %
TOTAL	0 \$	0 \$	

VENTILATION DES DÉPENSES



VENTILATION DES REVENUS



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter du cahier des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 tel que présenté

Le cahier des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution numéro 462-12-2017

2.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2018-2019-2020

La Municipalité présente aujourd'hui le Programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 (PTI), visant à détailler, pour chacune des années énoncées, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède 12 mois. Le PTI est établi dans la volonté de maintenir le niveau de qualité de service offert aux citoyens tout en continuant d'investir dans les infrastructures de la Municipalité.

Pour 2018, des investissements de 2 182 242 \$ sont prévus pour le développement des infrastructures et pour le maintien de la pérennité des infrastructures publiques existantes.

Dans les lignes qui suivent, je vous décrirai brièvement les projets retenus en immobilisations pour les années à venir.

Pour assurer la sécurité des générations futures, la Municipalité a décidé de se doter, dès 2018, de deux afficheurs de vitesse mobiles, dans l'objectif de sensibiliser les conducteurs de véhicules à leur vitesse de conduite. Ces afficheurs seront installés dans les zones les plus concernées, notamment aux alentours des corridors scolaires. Ils pourront être déplacés selon les saisons et selon les besoins. Je suis certain que vous serez d'accord avec moi : rien n'est plus important que la sécurité de nos enfants.

Toujours en lien avec la sécurité, la Municipalité fera l'acquisition, en 2018, d'un camion de pompiers d'occasion pour le Service de sécurité incendie. Comme la durée de vie utile d'un camion incendie varie entre 25 et 30 années, la municipalité se dotera d'une autopompe usagée afin de remplacer l'unité 204 de l'année 1989 devenue hors norme. Ce remplacement nous permettra de répondre aux exigences du schéma de couverture de risques de la MRC Deux-Montagnes et de l'Entente intermunicipale relative à l'entraide de la sécurité incendie de la MRC Deux-Montagnes.

Un des projets importants qui sera entamé en 2018 est la rénovation de l'hôtel de ville. En effet, son bâtiment et son stationnement nécessitent de nombreux travaux, que nous ne pouvons plus reporter, particulièrement à la suite d'une importante infiltration d'eau au sous-sol. Au terme de ces rénovations, la maison citoyenne n'en sera que plus belle, plus sécuritaire et plus accueillante!

En ce qui concerne les parcs, la Municipalité compte bien revitaliser plusieurs d'entre eux au cours des trois prochaines années. Dès l'été 2018 au parc Paul-Yvon-Lauzon, les citoyens pourront entre autres profiter d'une toute nouvelle surface de Dek Hockey et de nouvelles estrades.

Je dois également vous dire qu'une somme importante de 335 000 \$ sera consacrée à effectuer des travaux de réfection du pavage, et ce, un peu partout dans la Municipalité. Pour 2018, les rues Agathe, André, Francine, Jean-Guy et un tronçon de la rue de la Pommeraie seront priorisées.

D'autres projets seront mis sur pied, notamment la pose de lampadaires solaires le long de la piste cyclable entre les rues Émile-Brunet et Maurice-Cloutier, l'installation d'un nouveau feu de circulation à l'intersection du chemin d'Oka et de la rue de l'Érablière et l'achat de pompes dédiées aux stations de pompage.

Évidemment, tous les investissements détaillés dans ces prochaines pages et dont je vous ai glissé mot sont planifiés rigoureusement selon la ressource financière de la Municipalité et sont établis dans la volonté de continuer à offrir aux Joséphois un milieu de vie propice à l'épanouissement des familles et des agriculteurs, au sein d'un Saint-Joseph-du-Lac prospère et dynamique.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Nicolas Villeneuve

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2018-2019-2020 tel que présenté.

Le programme triennal de dépenses en immobilisations est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

❖ **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes, au nombre de douze (12), se sont exprimées a été tenue conformément à la Loi.

❖ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution numéro 463-12-2017

4.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alexandre Dussault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la présente séance soit levée. Il est 20 h 38.

MONSIEUR BENOIT PROULX
MAIRE

MONSIEUR STÉPHANE GIGUÈRE
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je, soussigné Stéphane Giguère, directeur général, certifie par la présente que conformément aux dispositions de l'article 961 du Code Municipal, la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac dispose des crédits suffisants pour défrayer les coûts des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées lors de la présente séance du conseil municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.